

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

Métropole Aix-Marseille-Provence

**Le Mouvement alerte sur l'absence de l'enjeu métropolitain dans la campagne pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020**

**Marseille, le 3 février 2020** – A 6 semaines des élections municipales et communautaires dans la métropole Aix-Marseille-Provence, Le Mouvement interpelle les autorités en charge de l'organisation des élections ainsi que les candidats en compétition sur l'absence de l'enjeu métropolitain dans la campagne électorale en cours.

Le Mouvement a adressé ce jour une lettre au préfet des Bouches-du-Rhône, constatant que l'immense majorité des communes de la métropole Aix-Marseille-Provence ne font aucune référence à l'élection des conseillers métropolitains sur les supports d'information qu'elles mettent à disposition des électeurs. Nous lui demandons de rappeler aux maires concernés qu'il est de leur responsabilité d'assurer une publicité propre à l'élection communautaire, en commençant par utiliser la dénomination « élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 » dans leurs communications officielles.

Le Mouvement propose par ailleurs au préfet d'envisager dès maintenant tout moyen d'information civique permettant de préciser aux électeurs qu'ils éliront lors du prochain scrutin leurs représentants dans deux assemblées délibérantes distinctes et autonomes.

Le Mouvement propose enfin aux candidats en compétition d'intégrer plus clairement l'enjeu métropolitain dans leurs communications :

- en communiquant aux électeurs le projet métropolitain qu'ils défendront au travers de leurs représentants élus au conseil métropolitain
- en distinguant dans leurs propositions celles qui relèvent de compétences municipales et celles qui relèvent de compétences métropolitaines

Laurent Lhardit, président du Mouvement, considère « qu'on ne peut pas laisser les citoyens dans l'ignorance de cet aspect du scrutin alors que les décisions de la métropole auront un impact souvent plus déterminant pour leur avenir que celles prises à l'intérieur des communes. La loi fait aujourd'hui que des enjeux aussi importants que l'environnement, les mobilités, le logement, les inégalités territoriales ou le développement économique relèvent de décisions métropolitaines », avant d'ajouter « pour l'instant on assiste à un effacement du moment démocratique de l'élection métropolitaine. Informer complètement les citoyens est une responsabilité collective que doivent partager dès maintenant tous les acteurs engagés dans la campagne électorale, et il ne reste que quelques semaines pour l'assumer ».

PJ – lettre au Préfet des Bouches-du-Rhône

**Contact presse, Marie-Line Lybrecht : 06 83 07 93 05**  
[www.le-mouvement.fr](http://www.le-mouvement.fr)

**A propos**

*Le Mouvement est un laboratoire d'idées né dans la métropole marseillaise. Il élabore et soutient des solutions politiques en prônant une approche positive et rationnelle des enjeux politiques. Il défend en particulier l'idée d'un renforcement de la démocratie par la pleine information des citoyens sur l'ensemble des enjeux publics qui les concernent.*

Monsieur le Préfet des Bouches-duRhône  
2, boulevard Paul Peytral  
13006 Marseille

Marseille, le 3 février 2020

Monsieur le Préfet,

Les 15 et 22 mars 2020, les électeurs du territoire de la métropole Aix-Marseille-Provence éliront pour la première fois leurs représentants au sein du conseil métropolitain au suffrage universel direct, à partir d'un système de fléchage identique à celui qui leur avait permis de désigner leurs représentants au sein des différents conseils de territoires lors de la consultation électorale de mars 2014.

A six semaines du premier tour des élections municipales et communautaires, nous constatons que l'immense majorité des communes qui composent la métropole Aix-Marseille-Provence diffusent sur leurs sites officiels des informations électorales qui ne font référence qu'à l'aspect municipal du scrutin, sans aucune référence à l'élection des conseillers métropolitains.

Comme vous le comprendrez, nous sommes soucieux de la faible notoriété de cet aspect du scrutin auprès des électeurs alors que les compétences de la métropole portent aujourd'hui sur des sujets déterminant pour l'avenir de notre territoire. Nous identifions ainsi le risque d'un effacement du moment démocratique de l'élection métropolitaine au seul profit des élections municipales. S'il est de la responsabilité des candidats en compétition d'informer les électeurs du projet politique qu'ils portent pour la métropole aux côtés de leur projet politique municipal, ce sont bien les maires qui, en tant qu'agents de l'Etat, ont pour responsabilité d'organiser les scrutins électoraux dans leur commune et de délivrer une information exhaustive aux électeurs à propos de leurs caractéristiques.

Nous souhaiterions en conséquence que vous exerciez vos prérogatives afin de rappeler aux maires des communes concernées qu'il est de leur responsabilité de délivrer une information complète sur le scrutin électoral des 15 et 22 mars prochain. Notamment, il nous semble que la dénomination « élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020 » doit être systématiquement employée dans leurs communications d'information en lieu et place d'une dénomination ne faisant référence qu'à l'élection municipale. Il serait également utile de les inviter à envisager tout moyen d'information permettant aux électeurs de comprendre qu'ils sont convoqués pour élire les membres de deux assemblées délibérantes distinctes.

Enfin, toujours au vu de la faible notoriété de l'élection métropolitaine, il nous semblerait utile que l'Etat, par votre intermédiaire, envisage tout moyen d'information civique à destination des citoyens de la métropole sur ce sujet afin qu'ils puissent s'intéresser à la campagne électorale en pleine connaissance de cause.

En espérant que vous jugerez utile de donner suite à ces différentes requêtes, et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.



Laurent Lhardit  
Président du Mouvement